

## Usurpation de signaure sur des crédits à la consommation

## Par **b18**, le **23/08/2010** à **12:58**

## Bonjour,

j'ai signer plusieurs crédits à la consommation sans l'accord de mon mari, j'ai imité sa signature.

ce dernier s'en est aperçu, nous sommes en instance de divorce.

j'ai deposé un dossier de surendettement à mon propre nom, je suis en CDD pour 612 € par mois, les mensualités de mes crédits s'élèvent à 1 800 €.

les créanciers me relancent, je verse chaque mois une petite somme à chacun d'eux.

Mon mari lui aussi reçoit des lettres de relances.

Que doit il faire pour être libéré de ces relances, car je vous rappelle que j'ai imité sa signature sans son consentement.

Nous avons une maison qui a été construite sous le régime de la communauté, seul le terrain lui appartient en bien propre.

Que dois je faire?

d'avance merci